

## COMMUNIQUE DE LA CUNCA

Malgré ses interventions, la SCC n'a pas pu obtenir des autorités compétentes une dérogation pour permettre à tous les acteurs de la sélection canine (mission qui lui est confiée dans son statut « d'Utilité publique ») de participer aux épreuves inscrites aux calendriers officiels et devant se dérouler dans les départements 27-59-60-62-76-80, visés par les restrictions de circulation.

En conséquence, la CUNCA se voit dans l'obligation d'ANNULER les épreuves prévues sur ces territoires.

Sans annonce de nouvelles restrictions par les autorités compétentes, **les épreuves programmées dans des départements non soumis aux mesures renforcées peuvent se dérouler**, dans le strict respect des règles sanitaires mises en place par les organisateurs.